

# MUSÉE RODIN

19 BD DES INVALIDES, 75007 PARIS  
TEL 01 44 18 61 10 / FAX 01 44 18 61 30

## Règlement du Concours de photographies

### « MON JARDIN DE SCULPTURES »

*Qu'est-ce qu'un jardin de sculptures ?*

*Partagez votre interprétation photographique du thème « mon jardin de sculptures ». Donnez-nous votre regard original, esthétique, décalé, émouvant sur ce qu'est un jardin de sculptures à vos yeux.*

Les supports de communication du concours de photographies sont le site internet du musée Rodin: [www.musee-rodin.fr](http://www.musee-rodin.fr) et les réseaux sociaux du musée Rodin : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn et la signalétique in situ du musée Rodin au sein du musée Rodin.

#### **Article 1<sup>er</sup> – Organisation du concours**

La société organisatrice est le musée Rodin, établissement public national à caractère administratif, régi par le décret n°93-163 du 2 février 1993 modifié, inscrit au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro : 180 046 00019, domicilié 19 boulevard des Invalides, 75007 Paris (ci-après « le musée Rodin »). Le musée Rodin organise un concours gratuit de photographies, sans obligation d'achat, intitulé « mon jardin de sculptures » du 07 juillet 2020 à 10h00 au 31 août 2020 à 00h00 (ci-après « le concours »).

#### **Article 2- Conditions de participation**

La participation est libre et gratuite. Elle est ouverte à tous, à l'exclusion du personnel du musée Rodin et des membres de leur famille ainsi que de l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, de même que des membres de leur famille.

Tout participant doit être âgé de plus de 18 ans.

La participation au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits et loteries publicitaires en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation. Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations ci-dessus. A cet égard, le musée Rodin se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité, l'âge et les coordonnées de chaque Participant.

En tout état de cause, en s'inscrivant au présent concours, le participant s'engage à ce que le contenu de sa participation :

- respecte l'ensemble des législations en vigueur
- respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs
- respecte les droits de propriété intellectuelle du musée Rodin
- respecte les droits à l'image des personnes et des biens

- ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers
- ne contienne pas de propos dénigrants ou diffamatoires
- ne présente pas de caractère pédophile
- ne heurte pas la sensibilité des mineurs
- ne présente pas de caractère pornographique
- ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire
- n'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques
- n'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme
- n'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme

Par conséquent, le participant dégage le musée Rodin de toute responsabilité et des conséquences éventuelles de tout recours initié par toute personne qui s'estimerait lésée à quelque titre que ce soit, par sa photographie.

En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une participation qui respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Le règlement du concours peut également être obtenu à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par courriel, à l'adresse électronique suivante : [concours@musee-rodin.fr](mailto:concours@musee-rodin.fr)

### **Article 3 – Modalités de participation**

Le public est invité à envoyer une photographie (noir & blanc ou couleur / numérique format jpg, résolution 72 dpi, dimensions minimales 1000 x 1000 pixels) en lien avec le thème du concours annoncé par le musée Rodin.

La photographie sera accompagnée d'une courte légende :

- auteur ou autrice (pseudonyme possible)
- titre
- date
- lieu

Cette légende sera publiée sur le site internet et les réseaux sociaux du musée Rodin sous les photographies publiées.

Une seule photographie sera acceptée par participant et participante.

La photographie doit être envoyée par courriel à l'adresse électronique suivante : [concours@musee-rodin.fr](mailto:concours@musee-rodin.fr) avant le 31 août 2020 à minuit.

### **Article 4 - Données à caractère personnel**

Les informations ci-dessous devant être communiquées par les participants font l'objet d'un traitement par le musée Rodin destiné au déroulement du concours, la finalité de leur traitement et les précisions quant à la protection des données à caractère personnel sont explicitées à l'article 11 du présent règlement.

Le ou la photographe doit indiquer s'il ou elle souhaite que ses nom et prénom apparaissent sur le site et les réseaux sociaux du musée Rodin : facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, s'il ou elle fait partie des lauréats, ou s'il ou elle préfère utiliser un pseudonyme.

Le ou la photographe doit communiquer un courriel ou un numéro de téléphone afin de pouvoir être informé(e) de ses gains éventuels.

Le ou la photographe peut communiquer les liens vers ses réseaux sociaux s'il ou elle le souhaite afin de pouvoir être mis ou mise en avant sur le site du musée Rodin et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn) en cas de victoire éventuelle.

#### **Article 5 – Cession des droits**

Le participant ou la participante garantit être l'auteur ou l'autrice de la photographie qu'il ou elle soumet et le détenteur exclusif des droits ou – s'il existe des droits de tiers – posséder l'autorisation d'utiliser et exploiter les photos. A ce titre, il ou elle déchargera le musée Rodin d'éventuelles condamnations résultant de recours de tiers et pouvant être mis à sa charge.

En participant, il ou elle s'engage à céder les droits d'auteur sur le document envoyé. Les droits d'auteur cédés concernent les droits d'exploitation de reproduction dans le cadre de la publication sur le site internet du musée Rodin ainsi que sa représentation sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Pinterest, Instagram, Twitter et LinkedIn).

L'auteur ou l'autrice de la photographie s'engage à ne pas demander de rétribution en échange de la publication de la diffusion de la photographie sur les réseaux sociaux sur tous les supports choisis par le musée Rodin.

#### **Article 6 - Le Jury**

Les photographies gagnantes seront sélectionnées par classement et par un jury composé de : Cyrielle Durox, responsable des collections de photographies du musée Rodin - Clémence Goldberger, directrice cheffe du service de la communication du musée Rodin - Jérôme Manoukian, photographe chargé de l'agence photographique du musée Rodin – Pauline Hisbacq, photographe chargée de l'agence photographique – Anaïs Izard, chargée du mécénat au musée Rodin, Alexis Bross webmaster et community manager et Margaux Badénès, apprentie community manager et webmaster au service de la communication.

#### **Article 7 – Détermination des gagnants et dotations**

Une photographie sera sélectionnée par le jury selon un classement et sera annoncée gagnante pour le prix du jury.

Une sélection de cinq à dix photos sera ensuite opérée pour diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux du musée Rodin afin de les soumettre au vote du public pour décerner le « prix coup de cœur du public ».

Le ou la lauréate seront avertis par courriel en cas de victoire.

Le musée Rodin s'engage à ne pas diffuser les photographies reçues au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus.

Des contributions non sélectionnées dans les 10 premiers gagnants sont également susceptibles d'être publiées sur les sites internet et les réseaux sociaux du musée Rodin. Les auteurs et autrices des photos en seront également avertis.

## Article 8 - Droit à l'image

Si des personnes sont présentes et facilement reconnaissables sur les photographies, il est nécessaire de leur demander leur autorisation par écrit et de nous transmettre cette autorisation par courriel à l'adresse suivante [concours@museerodin.fr](mailto:concours@museerodin.fr) . Il est préférable que les visages des personnes ne soient pas reconnaissables.

En tout état de cause, le participant dégage le musée Rodin de toute responsabilité à cet égard.

## Article 9 - Attribution des dotations

Les gagnants et gagnantes seront informés de leur désignation à l'adresse électronique indiquée par le participant ou la participante. Ce même courriel précisera les modalités de mise à disposition des lots, ainsi qu'une description détaillée des lots. Les gagnants et gagnantes devront justifier par tous documents requis de leur respect des conditions de participation et d'éligibilité au gain telles que définies par le présent règlement.

Aucune demande de dérogation sur les conditions d'obtention des lots ne pourra être acceptée.

Les lots seront envoyés dans un délai de 2 semaines suivant la clôture du concours à l'adresse postale fournie par les gagnants au musée Rodin.

### Lots :

**Prix du jury** : une carte d'adhésion duo pour le musée Rodin (50€) ou un livre au choix : « Rodin : morceaux choisis » de Véronique Mattiussi avec les photos de Christian Baraja (45€) plus un tirage photographique de l'exposition « Rodin en son jardin » par l'Agence photographique et une invitation VIP « Paris-Photo » pour une visite des collections de photos du musée Rodin le 13 novembre 2020.

**Prix coup de cœur du public** : une carte d'adhésion solo (30€) au musée Rodin, un livre des éditions du musée Rodin : « Entre sculpture et photographie : huit artistes chez Rodin » (39€) ainsi qu'une reproduction de dessin provenant de la boutique du musée Rodin (29€)

**Deuxième prix** : deux entrées au musée Rodin, une affiche de la boutique du musée Rodin et un tote-bag (15€).

**Troisième prix** : deux entrées au musée Rodin et un t-shirt.

## Article 10 - Responsabilité

Le musée Rodin et ses fournisseurs ne sauraient être tenus responsables de la non-attribution des lots pour des raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, changement d'adresse non communiqué, défaillance du fournisseur d'accès, etc.). Les gagnants ne pourront prétendre à leurs lots s'ils ne se conforment pas aux modalités de mise à disposition des lots. Dans cette hypothèse, le musée Rodin pourra librement disposer des lots qui seront définitivement perdus pour le gagnant ou la gagnante.

Le musée Rodin ne saurait également être tenu responsable des retards, pertes et avaries occasionnés aux lots lors de leur acheminement. De même, la responsabilité du musée Rodin ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut de fabrication affectant le lot.

Les lots sont strictement nominatifs. Les gagnants ne peuvent pas demander que le lot soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces, ni transmis à des tiers. De son côté, le musée Rodin se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot d'une valeur

équivalente ou par sa valeur en espèces, dans le cas où il lui serait impossible de fournir le lot initialement prévu.

Le musée Rodin ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable pour tous les incidents/accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots par les gagnants ou par tous tiers.

Le musée Rodin se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le musée Rodin se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur le site internet du musée Rodin.

### **Article 11 – Protection des données personnelles**

Le musée Rodin s'engage à respecter et à faire respecter à son personnel la réglementation nationale et européenne relative à la protection des données à caractère personnel applicable au traitement des données personnelles et, en particulier, le règlement (UE) n°2016/676 dit règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018. Il s'engage notamment à n'utiliser des données à caractère personnel que pour les besoins liés à l'organisation du concours, à mettre en place toutes mesures nécessaires de sécurité et de confidentialité afin de protéger ce type de données, à supprimer ces données à l'échéance de la durée de conservation nécessaires à l'organisation et le déroulement du concours ainsi qu'à faire droit aux demandes des personnes concernées par ces données.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre l'article 4 du présent règlement pour l'organisation du concours, sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces données sont collectées au musée Rodin, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au règlement général sur la protection des données n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations le concernant, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données du musée Rodin, en adressant votre demande :

- par courriel à l'adresse suivante : [donnees.personnelles@musee-rodin.fr](mailto:donnees.personnelles@musee-rodin.fr)

- par courrier postal à l'adresse suivante : Etablissement public du musée Rodin – Délégué à la protection des données personnelles – 19 boulevard des Invalides, 75 007 Paris, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les participants et participantes sont également informés que, sauf opposition de leur part lors de leur inscription ou ultérieurement par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus), ils pourront être amenés à recevoir des informations commerciales émanant de la société organisatrice, et que leurs données personnelles pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires de la société organisatrice.

### **Article 12- Litiges**

Le présent règlement est entièrement soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au déroulement du concours devra être formulée par écrit et adressée au musée Rodin.

Tout différend pouvant naître à l'occasion du concours et à son déroulement sera soumis à une conciliation amiable préalablement à tout recours devant les tribunaux. En cas d'échec, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris le 1er juillet 2020